



Compte-rendu rencontre du 22/01/2013

sur la refondation de l'école et, en particulier, la réorganisation du temps scolaire.

Présents : Annie-Claude Renaudin, Evelyn Cormerais, Yves Routier, Danielle Soulard, Haud Coatanhay, Françoise Simon

Rappel des grandes lignes de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (Préparé par Yvon)

Elle se justifie par l'engagement du candidat François Hollande de donner la priorité à l'éducation, la promesse de créer 60000 postes, et le constat que 20% des élèves de 15 ans présentent de grandes difficultés scolaires et que 12% quittent le système scolaire sans diplôme.

Elle contient 53 articles + annexes et doit être proposée aux députés fin janvier.

1. Priorité au primaire

- 2/3 des postes créés soit 14000 affectés pour l'essentiel aux territoires en difficulté
- permettre la relance de la scolarisation possible des moins de 3 ans (corriger les mesures de réduction drastiques de Sarkozy)
- Plus de maîtres que de classes pour permettre travail en groupe et soutien
- Modification des rythmes scolaires

4 jours ½ de classe dès 2013 ou éventuellement 2014

Pause déjeuner de 90 minutes au moins

Raccourcissement de la journée de classe incluant l'aide aux devoirs

En 2013 maintien des 36 semaines travaillées

2. Formation des enseignants

- Création des ESPE (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education) au sein des universités (ouverture septembre 2013), reposant sur une formation disciplinaire, une formation professionnelle, un enseignement en alternance en 2^{ème} année.
- Cette 2^{ème} année fait l'objet d'une rémunération (plein temps)
- Pour élargir la base de recrutement aux plus modestes, pré-recrutement envisagé dès la 2^{ème} année de licence pour les étudiants boursiers qui se destinent au professorat (Avec rémunération 900€ contre engagement)

3. Refondation pédagogique

- Création d'un service public de l'enseignement numérique pour en étendre l'usage dans les classes et modifier les pratiques pédagogiques
- Création d'un Conseil supérieur des Programmes pour mettre en cohérence l'ensemble des apprentissages.

- pour une meilleure orientation : découverte des métiers et du monde du travail. Introductio systématisée de l'apprentissage d'une langue vivante étrangère dès le CP.

Le point sur lequel nous avons à réfléchir concerne la réorganisation du temps scolaire induite par la modification des rythmes scolaires.

Réflexion appliquée à l'école de Château-Thébaud puisque nous avons la chance d'avoir deux enseignantes dans le groupe.

Le cadre: 5h30 maximum par jour ; 3h30 maximum le mercredi ; pause méridienne minimum 1h30.

Ce cadre de départ est ferme mais non définitif : il pourra évoluer ultérieurement.

A Château-Thébaud, les paramètres à prendre en compte sont:

- école incluant maternelle et primaire
- très tributaire des transports scolaires

Principes auquel il convient de ne pas déroger :

- **quelles que soient les modifications, elles doivent se faire dans le respect de l'enfant qui est au cœur du système.**
- **elles doivent être gratuites et s'inscrire dans le cadre d'une éducation populaire, permettre à certains enfants de découvrir ce qu'ils n'auraient pas découvert autrement.**
- **Tout ce qui est du domaine de l'enseignement est du ressort des enseignants.**

Les enseignants de Château-Thébaud proposeront une journée organisée comme suit :

3 h le matin, 2 h de pause méridienne, 2h15 l'après midi (= 5h15 par jour x 4=21 heures)(de 9h à 16h15) + 3 heures le mercredi matin.

Mais si le temps de la pause méridienne est élargi, il doit parallèlement être réfléchi et structuré.

Notre participation serait donc plutôt à envisager sur le temps de midi qui comprendrait $\frac{3}{4}$ d'heure de repas, $\frac{1}{2}$ heure de repos et $\frac{3}{4}$ d'heure d'activité. Envisager la possibilité de 3 services de restauration.

Les activités proposées doivent être variées mais revenir régulièrement pour créer des repères et pour que des habitudes puissent s'instaurer. Elles diffèrent selon les classes d'âge.

Idées : initiation à divers sports, bricolage, jeux de société,En lien ou non avec le projet d'école

Lire et Faire Lire peut tout à fait entrer dans ce cadre.

Quels locaux ? Les locaux disponibles à Château-Thébaud sont suffisants pour accueillir des pôles d'activité différents, calmes ou actifs : Salle Bois de la Haye, Gymnase, Ecole, BCD, Bibliothèque.

Quels personnels ? animateur(s) jeunesse sur plus d'heures qu'actuellement et bénévoles.
Association extérieures rémunérées comme Petits débrouillards.

Quels moyens ? La mairie est-elle en mesure de financer des projets qui présentent un coût? Les subventions de l'ex CEL seront-elles transposables ici ? Si oui, nous pouvons continuer à proposer et organiser des activités avec intervenants extérieurs ; sinon, seules des activités bénévoles sont envisageables.

Question de l'aide aux devoirs qui pourrait être un accompagnement à l'apprentissage et de ce fait exercé par des non enseignants.

Que font les enfants à la sortie de l'école (par exemple 16h15) Ils rentrent chez eux ou vont à l'accueil périscolaire.

Il est décidé de ne pas prendre l'initiative d'une rencontre multi-partenariale sur Château-Thébaud mais d'en laisser l'initiative à la municipalité.

F. SIMON